

# Intérêts En Bref



Le 15 février 2018

## Cannabis thérapeutique – Couverture facultative offerte dès le 1<sup>er</sup> mars 2018

Comme indiqué dans notre bulletin [Intérêts en bref](#) du 16 février 2017, la Financière Sun Life continue d'examiner sa position à l'égard du cannabis thérapeutique, ayant toujours comme objectif de proposer les meilleures garanties possibles aux promoteurs de régime.

La Financière Sun Life a réexaminé sa position en fonction des preuves médicales actuelles et a déterminé qu'une couverture facultative du cannabis thérapeutique peut être ajoutée à la garantie Frais médicaux, à la demande du promoteur de régime.

### En quoi consiste la nouvelle couverture facultative de la Financière Sun Life?

L'approche de la Financière Sun Life se base sur les études cliniques fondées sur des données factuelles concernant la consommation de cannabis à des fins thérapeutiques. Ces données médicales viennent appuyer la consommation de cannabis thérapeutique pour le traitement de certains problèmes de santé graves. Notre nouvelle couverture facultative comprendra une prestation maximale annuelle, des critères d'admissibilité et un processus de préapprobation.

**Prestation maximale annuelle :** Les promoteurs de régime peuvent choisir leur prestation maximale annuelle, allant de 1 500 \$ à 6 000 \$ (par assuré, par année de référence).

**Critères d'admissibilité :** Les participants ou leurs personnes à charge admissibles ne seront couverts que s'ils répondent aux critères cliniques établis par la Financière Sun Life, et s'ils se sont procuré le cannabis conformément à la réglementation du gouvernement.

**Préapprobation :** La Financière Sun Life doit examiner le Formulaire de préapprobation pour le cannabis thérapeutique dûment rempli par le participant avant de traiter toute demande de règlement. Seuls les participants ou leurs personnes à charge qui répondent aux critères cliniques de la Financière Sun Life seront admissibles.

Afin de veiller à ce que nous remboursions les frais liés à la consommation de cannabis seulement pour le traitement de maladies et le soulagement de symptômes pour lesquels il existe suffisamment de preuves cliniques qui justifient son utilisation, les promoteurs de régime ne seront pas autorisés à supprimer ou à modifier les critères cliniques de la Financière Sun Life ni le processus de préapprobation.

# Intérêts En Bref



Il existe un nombre croissant d'études cliniques sur la consommation et l'utilisation du cannabis à des fins thérapeutiques. C'est pourquoi la Financière Sun Life surveillera régulièrement l'évolution des preuves cliniques afin de déterminer si de nouvelles données viennent appuyer la consommation de cannabis thérapeutique pour le traitement de maladies autres que celles indiquées ci-dessous. Au besoin, nous mettrons à jour notre liste de critères cliniques. Pour l'instant, notre couverture remboursera les frais liés à la consommation de cannabis thérapeutique pour le traitement des maladies et le soulagement des symptômes suivants :

- **Cancer** : pour soulager la douleur aiguë ou réfractaire, ou les nausées et les vomissements causés par les traitements
- **Sclérose en plaques** : pour soulager la douleur neuropathique ou les symptômes de spasticité
- **Arthrite rhumatoïde** : lorsque les traitements ou les soins standards ne parviennent pas à soulager la douleur du patient
- **VIH/SIDA** : patients souffrant d'anorexie; ou pour soulager la douleur neuropathique
- Pour les patients recevant des soins palliatifs.

Toutefois, si nous recevons des demandes de préapprobation portant sur d'autres maladies, nous examinerons chaque situation au cas par cas pour déterminer si le cannabis est nécessaire sur le plan médical. Lorsque nous évaluons l'admissibilité des demandes de règlement, nous tenons compte des directives de Santé Canada, des ordres des médecins provinciaux et des associations nationales de professionnels de la santé.

## Quelques renseignements complémentaires pour les promoteurs de régime qui souhaitent ajouter cette couverture

Le cannabis thérapeutique n'ayant pas de DIN, il ne sera pas couvert au titre de la garantie Frais de médicaments. Il sera plutôt ajouté à la section **Services et articles médicaux** de notre garantie Frais médicaux et la couverture sera assujettie à la même franchise et au même pourcentage de remboursement que les autres frais de la catégorie.

Puisque l'accès légal au cannabis à des fins thérapeutiques fait l'objet d'un contrôle strict au Canada, les participants qui répondent à nos critères d'admissibilité doivent respecter le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM)*. Ce règlement stipule que les patients doivent obtenir un document médical rempli par leur praticien de la santé afin de

# Intérêts En Bref



pouvoir se procurer du cannabis thérapeutique. De plus, ils doivent s'inscrire auprès d'un producteur de cannabis thérapeutique autorisé et approuvé par Santé Canada. Une fois inscrits, ils ne pourront commander du cannabis qu'auprès de ce producteur autorisé. Afin de se conformer à la réglementation actuelle, la Financière Sun Life ne remboursera que les demandes de règlement des participants ou de leurs personnes à charge admissibles qui auront respecté le RACFM.

## Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.